

Programme de formation

- Quel est le rôle des équipements de protection individuelle (ÉPI)?
- Comment entreprendre la planification d'une stratégie de protection?
- A quel moment devrait-on fournir une protection contre les risques professionnels?
- Quand les équipements de protection individuelle devraient-ils être utilisés?
- Comment conçoit-on un programme d'ÉPI?
- Pourquoi procéder d'abord à une évaluation du lieu de travail?
- Quelles sont les étapes du choix des ÉPI?
- Comment faire la promotion d'un programme d'ÉPI?
- Pourquoi tant de précautions à l'égard des ÉPI?
- Exemple d'une liste de vérification d'un programme d'ÉPI

La Formation EPI est une composante essentielle de la sécurité en entreprise.

Formation EPI : définition

EPI : Equipement de Protection Individuelle

On entend par équipement de protection individuelle tout équipement destiné à être porté ou tenu par le travailleur en vue de le protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail, ainsi que tout complément ou accessoire destiné à cet objectif.

La Directive Européenne 89/686 définit 3 catégories d'EPI :

1. Risques mineurs

Il s'agit des produits de conception simple, destinés à protéger contre des risques dont les effets n'ont pas de conséquence sur la santé de l'utilisateur ou sont facilement réversibles. Ces EPI font l'objet d'une d'auto-certification de la part du fabricant.

2. Risques intermédiaires

Ces produits sont soumis à un Examen CE de Type et à des tests, définis par les normes, de la part d'un laboratoire notifié et reconnu par la CEE.

3. Risques mortels ou invalidants

Au-delà de l'Examen CE de Type, ces EPI doivent être soumis à un contrôle de la production (système d'assurance qualité ou contrôle de la qualité par prélèvements).

La formation EPI vous permet d'appréhender au mieux les aspects sociaux et législatifs de l'EPI, ainsi que les enjeux en terme de sécurité.

Formation EPI : ordre réglementaire

Suivre une formation EPI signifie se référer au cadre règlementaire suivant :

Le décret 92-768, codifié aux articles R 233-151 à R 233-157 du Code du travail, transposition en droit français de la directive européenne 89/686 CEE EPI.

Formation EPI : objectifs pédagogiques

La formation EPI remplit les objectifs pédagogiques suivants :

- identifier les risques et évaluer les niveaux de risques,
- maîtriser le marquage réglementaire et normatif,
- maîtriser les formations et vérifications périodiques obligatoires.

Cadre réglementaire :

Le décret 92-768, codifié aux articles R 233-151 à R 233-157 du Code du travail, transposition en droit français de la directive européenne 89/686 CEE EPI.